

REVUE SUR GLACE

- a) Un patineur qui désire participer au Gala devra être « Home Club » du Club de Patinage Blainville/Ste-Thérèse.
- b) La classification du patineur, **en solo**, lors du Gala sera déterminée selon la catégorie de compétition dans laquelle le patineur aura cumulé la majorité de ses points durant l'année de compétition.
- c) La classification du patineur, **en groupe**, lors du Gala, sera déterminée selon son niveau de test de style libre complet **réussi** au **20** décembre précédant la revue.
- d) Groupes pour la revue sur glace :

Junior : Patineurs n'ayant aucun test complété, Star 1 et 2 et les patineurs P.P. ayant complété l'étape 6 au 31 décembre et qui patinent sur les glaces Junior à partir de cette date.

Inter : Test Préliminaire ou le Test Junior Bronze complété et Star 3-4-5.

Senior : Test Senior Bronze et plus complété et Star 6-8-et 10. Les patineurs faisant partie d'une équipe de patinage synchronisé pré-novice ou plus pourront aussi s'inscrire dans le groupe senior à la revue sur glace.

NOTE : Selon le nombre d'inscriptions, les groupes pourraient être divisés. Le comité se réserve le droit de revoir les groupes selon les inscriptions.

CRITÈRES POUR L'OBTENTION DES SOLOS

NOTE : Les présents critères de solos annulent et remplacent les critères de solos précédents

- 1) Les critères s'adressent à tous les patineurs faisant partie de la revue sur glace du Club de Patinage Blainville / Ste-Thérèse (exception faite aux patineurs invités).
- 2) L'année de compilation débute avec la Finale Provinciale Jeux du Québec ou de la participation et se termine après la compétition des Championnats Canadiens Novice.
- 3) Seuls les tests ou les compétitions faites en représentant le Club de Patinage Blainville Sainte-Thérèse seront considérés. Le patineur ou la patineuse devra faire partie du club ou a payé sa cotisation de non-résidents s'il vient d'une autre région, à l'exception des cas de déménagement à Blainville ou Sainte-Thérèse.
- 4) Pour se mériter un solo ou un personnage, le patineur de niveau Star ou de Compétition devra s'inscrire à au moins deux sessions et devra cumuler une moyenne totale de 80% de présences **sur chacune des deux sessions**.
- 4a) Une exception au point 4 ci-haut mentionné, sera accordée pour les patineurs inscrits à temps plein dans un programme de Sports Études reconnu par Patinage Québec **ou équivalent**.

Pour être reconnu comme un patineur de Sport-Études et bénéficier des exemptions qui en découlent, les patineurs doivent fournir une preuve que leur entraînement en style libre et en hors glace représente un minimum de 15 heures par semaine et s'inscrit dans un horaire quotidien de 3 heures

consécutives, sur 5 jours, tel que recommandé par Patinage Québec et le MELS (niveau secondaire). Une preuve d'inscription aux Sports Études (ou équivalent) pourrait être demandée. Ils devront alors au minimum s'inscrire à une session (style libre uniquement) et patiner 8 fois sur cette session ou enseigner à titre d'assistant de programme sur les heures de Patinage Plus (un total de 16 heures durant l'année).

- 4b)** Une exception au point 4 ci-haut mentionné, sera accordée pour les apprentis-athlètes (niveau primaire) ayant un entraînement minimum de 8 heures par semaine en style libre et en hors-glace réparties sur au moins quatre jours tel que recommandé par Patinage Québec et le MELS.

Afin d'être équitable pour tous les patineurs, les patineurs ne pouvant fournir les preuves requises ne pourront bénéficier des exemptions et devront compléter leur entraînement à deux sessions sur les heures du Club et rencontrer les exigences du point 4. Le Club se réserve le droit de vérifier les inscriptions auprès des différentes écoles et plateaux.

Les membres du Conseil d'administration du Club de Patinage Blainville/Ste-Thérèse jugent la présente politique des présences nécessaires afin de s'assurer de ne pas perdre ses heures de glace mais principalement pour demeurer équitable pour les patineurs présents, engagés et ainsi favoriser le sentiment d'appartenance au Club de Patinage Blainville/Ste-Thérèse.

5) Nombre de solo par patineurs

Le patineur ou la patineuse ne pourra obtenir plus d'un solo pour la revue sur glace à l'exception des patineurs ayant accédé aux Championnats Canadiens. (Ceux-ci pourraient se mériter trois solos.)

6) Obtention de solo automatique pour les compétitions Nationales, Provinciales et les Tests

6a) Championnats de la sous-section Québec (Pré-novice à Novice)

Pour les patineurs (pré-novices, novices)) qui participeront aux Championnats de la sous-section, et qui se classeront dans le premier 50% (résultat technique seulement) selon la liste officielle selon leur catégorie respective.

6b) Championnats de Sections (Relève à Senior)

Pour les patineurs des catégories Pré-Novice à Senior qui se classeront dans le premier 50% à la compétition selon la liste officielle selon leur catégorie respective.

Pour les patineurs de catégories Sans Limite qui se classeront dans le premier 25% (résultat global) à condition d'avoir un minimum de 12 participants.

Pour les patineurs de catégories Pré-Juvenile et Juvenile, qui se classeront dans le 50 % (résultat global).

6c) Défi Patinage Canada (Pré-novice à Senior)

Solo automatique pour participant

6d) Championnats nationaux Canadian Tire (Novice à Senior)

Solo automatique pour participant

6e) Finale provinciale des Jeux de la participation ou du Québec (Juvenile à Novice)

Tous ceux qui auront participé à la finale provinciale auront automatiquement un solo lors d'une des représentations de la revue sur glace s'ils se classent dans le premier 50% en finale provinciale.

6f) Finale provinciale Star (Sans-limites, Pré-Juvenile, Star 5-6-8-10 et Or)

Tous ceux qui auront participé à la finale provinciale auront automatiquement un solo lors d'une des représentations de la revue sur glace s'ils se classent dans le premier 50% en finale provinciale.

Le patineur ou la patineuse ne pourra se mériter plus d'une fois un solo automatique dans une même catégorie à l'exception de la catégorie "Or".

Note : Patineur Junior et Sénior Compétition ou Or (Star)

Les patineurs qui participeront aux Championnats de Sections dans la catégorie Junior ou Sénior compétition ainsi que les patineurs de catégorie Or qui auront participé à la finale provinciale Star Michel Proulx, seront admissibles aux critères de solo même s'ils ne sont pas inscrits à la Revue sur glace. Ils devront cependant se conformer au point 4 du présent guide (présences) et devront tout de même déboursier les frais d'inscription correspondants à leurs catégories pour participer au gala et présenter leur solo. Ils devront également avoir participé à un minimum de 3 compétitions dans la liste pré-établie pour l'année de compilation.

6g) Test niveau Or

Avoir complété durant l'année de compilation un des tests Or suivant; style libre, danse ou habiletés.

7) Solo attribué pour les performances en compétition

Le patineur doit avoir participé à au moins 3 compétitions de la liste préétablie. Le patineur ou la patineuse ne peut obtenir plus d'un solo.

7a) Les solos seront accordés en commençant par le plus haut pointage de chaque catégorie. Ce pointage est obtenu en tenant compte de chacune des compétitions pré-sélectionnées (les meilleurs pointages sur un maximum de 3 compétitions).

7b) Les patineurs de catégorie Star 4 à Star 10 ne pourront obtenir, plus de deux années consécutives, un solo dans la même catégorie et ce jusqu'à l'obtention du titre OR en style libre.

Les patineurs qui feront des compétitions dans la catégorie Star 1 NE pourront obtenir de solo ni de personnage.

Pour les catégories Star 2 et 3 à rubans, un tirage au sort, parmi les patineurs s'étant inscrits à au moins 3 compétitions parmi les compétitions présélectionnées, sera fait pour l'obtention de personnages.

8) Les temps de musique des solos de la revue sur glace sont :

Catégories	Durée de la musique
A- Personnages Star 2, Star 3 ainsi que pour les personnages des catégories B, C et D	1 minute
B- Star 4, Star 5, Relève Sans limites, Pré-juvénile,	2 minutes
C- Juvénile, Star 6 à Star 9	2 minutes
D- Star 10, Or, Pré-novice, Novice, Junior, Senior et tests Or (danse, habiletés, et style libre)	2 minutes

9) Calcul des points pour les solos attribués pour les performances en compétition

Les points seront calculés sur la base du pourcentage de réussite des compétiteurs par rapport au total du nombre de compétiteurs de chaque événement de compétition.

Exemple :

Nous avons une compétition avec 12 concurrents. Si le compétiteur termine 4^{ième}, celui-ci a donc dépassé huit concurrents. Le pourcentage de réussite devra être calculé de la façon suivante : 8 divisé par 12 = 0.67 points.

Un pointage supplémentaire de 0.10 sera accordé pour toutes les catégories de niveau compétition ainsi que pour tous les groupes de 3 patineurs et moins.

10) Nombre de solos attribués

Le nombre de solo inclut les solos attribués automatiquement. Les solos attribués pour les performances en compétition (pointages) le seront selon le pourcentage suivant :

Catégorie A: Star 2 et 3: trois personnages à la pige;

Catégorie B: Star 4, Star 5, Sans limite, Pré-juvénile: % + quatre personnages;

Catégorie C: Juvénile, Star 6 à 9: % + quatre personnages;

Catégorie D: Star 10, Or, pré-novice, novice, junior et senior: % + quatre personnages.

Les pourcentages des catégories B, C et D et le nombre de solos seront établis en fonction du nombre de compétiteurs dans chacune de ces catégories.

11) Compétitions sélectionnées pour l'attribution des solos

NOTE : SEULS LES TROIS MEILLEURS POINTAGES SERONT CONSIDÉRÉS.

- **Finale provinciale Jeux du Québec ou de la Participation 2022**
- **Finale provinciale patinage Star**
- **Championnats québécois d'été**
- **Souvenir Georges-Éthier**
- **Championnats de sous-section (Pré-novice à Novice)**
- **Championnats Section Junior à Senior (Section Québec)**
- **Invitation Repentigny**
- **Invitation Mascouche**
- **Invitation St-Eustache**

- **Invitation Mont-Tremblant**
- **Défi Canada (Junior à Senior)**
- **Championnats Section Sans-limites à Novice Section Québec**
- **Championnats Canadiens (Junior à Senior) Finale Régionale Jeux du Québec**
- **Finale Régionale Star Michel-Proulx**
- **Défi du Canada (Pré-novice à Novice)**
- **Invitation Terrebonne**
- **Invitation Lachute**

12) Numéro des compétiteurs

Pour faire partie du numéro des compétiteurs, le patineur devra avoir participé à au moins 3 compétitions sélectionnées dans la liste.

13) Ordre de choix des solistes

Les choix des représentations pour les solos et pour la musique seront faits selon l'ordre suivant :

- Championnats nationaux de patinage
- Défi Patinage Canada
- Tests or (selon la date de réussite)
- Championnats Section Junior et Senior
- Championnats Section Sans Limites à Novice
- Jeux du Québec ou de la Participation
- Championnats de patinage STAR
- Pointage de compétition

14) Droit du comité quant à l'attribution de solo

Le Comité se réserve le droit d'attribuer un solo si nécessaire. De plus, veuillez prendre note que si pour une raison ou pour une autre, le modèle artistique utilisé pour une année en particulier n'était pas compatible avec soit le nombre de solos à attribuer tel que stipulé au point 10) ou encore avec la méthode utilisée pour le choix des représentations, l'ordre de passage, le choix des musiques ou même les thèmes obligatoires, le comité pourrait à ce moment établir les normes nécessaires au bon fonctionnement du gala.

Aussi, advenant le cas que les solos ne soient pas tous comblés, le CA lors d'une rencontre extraordinaire décidera de la façon d'attribuer les solos restants.